

982^e SÉANCE

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le mardi 11 novembre 2025 à 19 h 30 dans la salle des délibérations du conseil à laquelle sont présents :

Mesdames les conseillères et messieurs les conseillers

Jean-Pierre Charette
Martin Filion
Louis Gagnon
Amélie Sauvé
Sonia Leblanc
Pierluc Brousseau

Sous la présidence de monsieur le maire

René Dubé

Sont également présents à cette séance monsieur Daniel Cliche, directeur général, madame Lydia Pedneault, directrice générale adjointe, et madame Joannie Plante Bélisle, greffière adjointe.

Les membres du conseil présents, formant quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte.

2025-11-11-01 ORDRE DU JOUR ADOPTION

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Amélie Sauvé

APPUYÉ par le conseiller Martin Filion

- QUE l'ordre du jour soit approuvé tel que rédigé tout en retenant le privilège de garder le « divers » ouvert.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2025-11-11-02 PROCÈS-VERBAL DE LA 981^e SÉANCE ADOPTION

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Sonia Leblanc

APPUYÉ par le conseiller Martin Filion

- QUE le procès-verbal de la 981^e séance soit approuvé à toutes fins que de droit.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2025-11-03
COMPTES PAYÉS ET À PAYER
ADOPTION

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Pierluc Brousseau

APPUYÉ par le conseiller Jean-Pierre Charette

- QUE les comptes payés, prélèvements et dépôts directs d'octobre 2025, qui s'élèvent à 235 798,83 \$, soient adoptés;
- QUE les comptes à payer au 31 octobre 2025, qui s'élèvent à 586 009,78 \$, soient adoptés;
- ET QUE les salaires, avantages et charges sociales payés aux employés municipaux, pour le mois d'octobre 2025, qui s'élèvent à 155 483,01 \$, soient adoptés.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2025-11-04
COLLECTIF PETITE ENFANCE
GRANDE SEMAINE DES TOUT-PETITS
PROCLAMATION

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre;

CONSIDÉRANT QUE la dixième édition de la Grande semaine des tout-petits se tiendra du 17 au 23 novembre 2025;

CONSIDÉRANT QUE tous les tout-petits devraient pouvoir jouir de conditions de vie leur permettant de développer leur plein potentiel;

CONSIDÉRANT QUE cette semaine se tient sous le thème « **10 ans d'ascension et encore tant à gravir!** Ensemble, offrons à chaque tout-petit les moyens d'atteindre son sommet. »;

CONSIDÉRANT QUE la Grande semaine des tout-petits vise notamment à :

- informer sur l'état de bien-être des tout-petits;
- sensibiliser les acteurs et actrices de tous les secteurs de la société aux bienfaits et aux retombées de mesures et d'actions collectives en petite enfance et en périnatalité;
- mobiliser les acteurs et actrices de tous les secteurs de la société sur l'importance d'agir tôt;
- briser les silos pour mieux joindre les familles isolées, du début de la grossesse jusqu'à l'âge de 5 ans;
- mettre en place des conditions assurant le succès de la mise en œuvre de programmes ou de politiques publiques favorables au développement des tout-petits et de leur famille;

CONSIDÉRANT QUE les instances municipales sont les plus proches des familles et ont donc un impact tangible sur leur qualité de vie et leur bien-être, en prenant des décisions qui ont une incidence directe sur les enfants de tout âge;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités, en tant que gouvernements de proximité, ont pour mandat de soutenir les organismes de la communauté venant en aide aux jeunes familles;

CONSIDÉRANT QUE les Villes ont le pouvoir d'agir sur les conditions de vie des jeunes familles en élaborant des programmes et des politiques leur étant destinés et visant à leur offrir des services accessibles et adaptés.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Pierluc Brousseau

APPUYÉ par la conseillère Amélie Sauvé

- DE PROCLAMER la semaine du 17 au 23 novembre 2025 la 10^e édition de la Grande semaine des tout-petits, qui se déroulera cette année sous le thème : « **10 ans d'ascension et encore tant à gravir!** Ensemble, offrons à chaque tout-petit les moyens d'atteindre son sommet. »

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2025-11-11-05

PROCURE

**JOURNÉE DE LA SENSIBILISATION AU CANCER DE LA PROSTATE
PROCLAMATION**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre;

CONSIDÉRANT QU'annuellement en moyenne 6 500 Québécois recevront un diagnostic de cancer de la prostate et qu'environ 1 000 hommes décèderont de la maladie par année;

CONSIDÉRANT QU'en moyenne 18 Québécois par jour recevront un diagnostic de cancer de la prostate;

CONSIDÉRANT QUE PROCURE est le seul organisme de bienfaisance au Québec entièrement consacré à la lutte contre le cancer de la prostate par la recherche, la sensibilisation, l'information et le soutien et que les fonds amassés sont réinvestis au Québec;

CONSIDÉRANT l'importance de sensibiliser la population de Matagami au dépistage du cancer de la prostate;

CONSIDÉRANT QUE la campagne de financement « Nœudvembre » de PROCURE offre l'occasion de porter le nœud papillon pendant tout le mois de novembre, et plus particulièrement lors de la journée du 19 novembre.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Louis Gagnon

APPUYÉ par le conseiller Martin Filion

- DE PROCLAMER le 19 novembre 2025 comme étant la « Journée de la sensibilisation au cancer de la prostate de Matagami » en soutien à la campagne « Nœudvembre » de l'organisme PROCURE.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

**2025-11-11-06
ADMINISTRATION
POSTE DE DIRECTRICE GÉNÉRALE ADJOINTE
PERMANENCE**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre;

CONSIDÉRANT QUE madame Lydia Pedneault occupe le poste de directrice générale adjointe depuis le 22 avril 2025;

CONSIDÉRANT QUE durant la période d'essai édictée aux politiques salariale et administrative du personnel-cadre, madame Pedneault a démontré qu'elle possède les qualités recherchées par la Ville de Matagami;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Daniel Cliche, directeur général, recommande la permanence de madame Lydia Pedneault.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Sonia Leblanc

APPUYÉ par le conseiller Jean-Pierre Charette

- D'ACCORDER à madame Lydia Pedneault son statut d'employée permanente à la Ville de Matagami, et ce, à compter du 16 octobre 2025;
- ET QUE ses conditions de travail soient conformes aux politiques en vigueur à la Ville de Matagami pour les employés-cadres.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

**2025-11-11-07
SERVICE DE L'URBANISME – POSTE D'OFFICIÈRE MUNICIPALE EN
BÂTIMENT ET EN ENVIRONNEMENT – DÉMISSION**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre;

CONSIDÉRANT QUE madame Valérie Simard, officière municipale en bâtiment et en environnement, a remis sa démission;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal désire en prendre acte;

CONSIDÉRANT QUE la date d'effet de cette démission est le 2 octobre 2025;

CONSIDÉRANT QUE celle-ci était en poste à la Ville de Matagami depuis le 12 octobre 2023.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Martin Filion

APPUYÉ par le conseiller Louis Gagnon

- D'ACCEPTER la démission de madame Valérie Simard, officière municipale en bâtiment et en environnement, et ce, en date du 2 octobre 2025;
- DE LA REMERCIER pour le travail accompli au cours de ses deux (2) années de services à la Ville de Matagami;
- ET DE LUI SOUHAITER la meilleure des chances pour ses projets.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2025-11-11-08

LISTE DES TAXES FONCIÈRES À RECEVOIR AU 31 OCTOBRE 2025

Dépôt pour information.

2025-11-11-09

**RADIATION DES TAXES PRESCRITES
AUTORISATION**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre;

CONSIDÉRANT QUE les taxes municipales se prescrivent par trois (3) ans;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de régulariser certains dossiers d'arrérages de taxes;

CONSIDÉRANT QUE pour lesdits dossiers, la perspective de récupérer les sommes dues est nulle;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de radier ces comptes.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Martin Filion

APPUYÉ par le conseiller Pierluc Brousseau

- D'AUTORISER la directrice des finances et trésorerie à procéder à la radiation des comptes de taxes suivants :

<u>MATRICULE</u>	<u>MONTANT</u>
2214 93 1656	1 374,08 \$
2214 72 5348	1 693,90 \$
2214 91 9291	119,93 \$
TOTAL :	3 187,91 \$

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2025-11-11-10

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE

**MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE – PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA FORMATION DES POMPIERS VOLONTAIRES
2026-2027 – AUTORISATION ET SIGNATAIRE**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre;

CONSIDÉRANT QUE le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* (RLRQ, c. s-3.4, r. 1) prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

CONSIDÉRANT QU'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel;

CONSIDÉRANT QUE ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

CONSIDÉRANT QUE ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de bases requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Matagami désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

CONSIDÉRANT QU'en fonction de l'estimation de ses besoins, la Ville de Matagami prévoit affecter, pour l'année 2026-2027, un certain nombre de candidats, œuvrant au sein de sa brigade;

CONSIDÉRANT QUE la Ville doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de l'autorité régionale du territoire d'Eeyou Istchee Baie-James, soit la Ville de Chibougamau, en conformité avec l'article 6 dudit Programme.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Amélie Sauvé

APPUYÉ par le conseiller Louis Gagnon

- DE PRÉSENTER, selon l'estimation de ses besoins, une demande d'aide financière pour la formation de ses pompiers dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique;
- DE TRANSMETTRE cette demande à la Ville de Chibougamau;

- ET QUE monsieur le maire René Dubé et/ou monsieur Daniel Cliche, directeur général, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Matagami, le protocole d'entente à intervenir entre les deux parties, le cas échéant.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2025-11-11-11

DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE

PARTENAIRES À PART ÉGALE

TRANSPORT ADAPTÉ POUR PERSONNES HANDICAPÉES, ÂGÉES ET À FAIBLE REVENU – ANNÉE 2026 – AUTORISATION

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre;

CONSIDÉRANT QUE, pour l'année 2026, l'organisme à but non lucratif Partenaires à part égale a déposé une demande de contribution financière pour son projet de transport pour personnes handicapées, âgées ou à faible revenu;

CONSIDÉRANT QUE Partenaires à part égale sollicite la Ville de Matagami pour une somme de 5 000 \$ afin de maintenir en place, dans sa forme actuelle, ledit service;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Matagami reconnaît l'importance d'offrir un tel service à la population, car il permet d'améliorer la qualité de vie des personnes handicapées, âgées et à faible revenu de notre communauté;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Matagami désire soutenir les organismes dont les initiatives contribuent au bien-être de ses citoyens.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Pierluc Brousseau

APPUYÉ par la conseillère Amélie Sauvé

- DE CONTRIBUER pour une somme de 2 000 \$ au service de transport sur le territoire de la ville de Matagami, lequel service sera offert par Partenaires à part égale pour l'année 2026;
- ET D'AUTORISER la directrice des finances et trésorerie à effectuer le paiement de ladite contribution financière.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2025-11-11-12

DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE

SOCIÉTÉ D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT DES COLLECTIVITÉS

28^E ÉDITION DU DÉFI OS ENTREPRENDRE – AUTORISATION

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre;

CONSIDÉRANT QUE la 28^e édition du Défi OSEntreprendre Nord-du-Québec aura lieu à Lebel-sur-Quévillon au printemps prochain;

CONSIDÉRANT QUE ledit concours a pour but de promouvoir la culture entrepreneuriale de notre région.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Louis Gagnon

APPUYÉ par le conseiller Martin Filion

– D'AUTORISER le versement d'une contribution financière de 250 \$, à titre de partenaire *Rubis*, pour la 28^e édition du Défi OSEntreprendre Nord-du-Québec;

– ET D'AUTORISER la directrice des finances et trésorerie à effectuer le paiement de ladite contribution financière.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2025-11-11-13

**NOMINATION DES MAIRES SUPPLÉANTS
ANNÉE 2025-2026 – ADOPTION**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Sonia Leblanc

APPUYÉ par le conseiller Louis Gagnon

– QUE la liste des maires suppléants pour la fin de l'année 2025 et pour l'année 2026 soit établie comme suit :

Novembre 2025 à mars 2026

monsieur Pierluc Brousseau

Avril à août 2026

madame Amélie Sauvé

Septembre à décembre 2026

monsieur Martin Filion

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2025-11-11-14

**CONTRAT DE SERVICE POUR L'AMÉNAGEMENT ET L'ENTRETIEN
D'UNE PISTE DE VÉLOS À PNEUS SURDIMENSIONNÉS (FAT BIKE)
HIVER 2025-2026**

Dépôt pour information.

2025-11-11-15
PERMIS D'AFFAIRES « REMORQUAGE DU NORD »

Dépôt pour information.

2025-11-11-16
ADMINISTRATION
HORAIRE DES FÊTES
AUTORISATION

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre;

CONSIDÉRANT QUE la fermeture des bureaux administratifs de l'hôtel de ville n'affecte pas la poursuite des autres services essentiels de la Ville.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Martin Filion

APPUYÉ par le conseiller Louis Gagnon

- D'AUTORISER la fermeture des bureaux administratifs de l'hôtel de ville pour la période des fêtes, soit du 22 décembre 2025 au 2 janvier 2026 inclusivement, selon les conditions proposées par monsieur Daniel Cliche, directeur général, dans sa note de service du 29 octobre 2025.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2025-11-11-17
SERVICE DES LOISIRS
HORAIRE DES FÊTES
AUTORISATION

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Sonia Leblanc

APPUYÉ par le conseiller Jean-Pierre Charette

- D'AUTORISER la fermeture des bureaux administratifs du Service des loisirs du 22 décembre 2025 au 2 janvier 2026;
- ET D'AUTORISER la fermeture et l'horaire des fêtes des différents plateaux du Service des loisirs de la Ville, pendant la période du 22 décembre 2025 au 2 janvier 2026, selon les conditions proposées par le directeur du Service des loisirs, monsieur Nicolas Moquin, dans sa note de service du 29 octobre 2025, à savoir :

PLATEAU

Centre de la vie active

DATES DE FERMETURE

24 au 26 décembre 2025

30 décembre 2025 au 2 janvier 2026

<u>PLATEAU</u>	<u>DATES DE FERMETURE</u>
Bibliothèque	21 décembre 2025 24 au 26 décembre 2025 30 décembre 2025 au 2 janvier 2026
Piscine	21 décembre 2025 24 au 26 décembre 2025 31 décembre 2025 au 2 janvier 2026
Aréna (patinage public)	20 et 21 décembre 2025 24 au 26 décembre 2025 31 décembre 2025 au 2 janvier 2026

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2025-11-11-18

**CONSEIL DES ARTS ET DES LETTRES DU QUÉBEC
PRIX « ARTISTE DE L'ANNÉE AU NORD-DU-QUÉBEC »
MOTION DE FÉLICITATIONS**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ) a pour mission de soutenir, dans toutes les régions du Québec, la création, l'expérimentation et la production de projets artistiques et littéraires professionnels et d'en favoriser la diffusion et le rayonnement ici comme à l'international;

CONSIDÉRANT QU'en décernant des prix et distinctions, dans toutes les régions du Québec et dans toutes les disciplines artistiques, le CALQ poursuit son objectif de reconnaissance publique en démontrant son appui aux créateurs et aux créatrices dont les réalisations se distinguent par leur qualité et leur rayonnement;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Matagami désire souligner les réalisations de ses citoyens.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Amélie Sauvé

APPUYÉ par le conseiller Louis Gagnon

- QU'une motion de félicitations soit adressée à madame Stéphanie Thompson pour son prix remis par le Conseil des arts et des lettres du Québec, dans la catégorie « Artiste de l'année au Nord-du-Québec ».

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2025-11-11-19
GALA EXCELLENCE BAIE-JAMES
11^E ÉDITION
MOTION DE FÉLICITATIONS

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre;

CONSIDÉRANT QUE le Gala EXCELLENCE Baie-James permet de souligner de façon particulière les performances et engagements accomplis par les athlètes, entraîneurs, équipes, officiels, juges, bénévoles, organismes et événements qui ont contribué significativement à la promotion et au développement du loisir et du sport dans la région;

CONSIDÉRANT QUE la 11^e édition du Gala EXCELLENCE Baie-James a eu lieu le 7 juin dernier à Lebel-sur-Quévillon;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Matagami désire souligner les réalisations de ses citoyens.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Sonia Leblanc

APPUYÉ par le conseiller Jean-Pierre Charette

- DE FÉLICITER les lauréats de Matagami dans le cadre de la 11^e édition du Gala EXCELLENCE Baie-James, soit :

Catégorie « Officiel/Juge de l'année »

- 1^{re} position : monsieur Robert Carrière, s'ayant illustré en hockey

Catégorie « Équipe de l'année »

- 2^e position : Les Lynx du 49^e Parallèle, équipe M-13 B, Association du hockey mineur Nord-du-Québec

Catégorie « Bénévole en loisir culturel de l'année »

- 1^{re} position : madame Judith Dimentberg, s'ayant illustré en arts visuels

Catégorie « Bénévole sportif de l'année »

- 1^{re} position : madame Lynda Demers, s'ayant illustré en hockey

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2025-11-11-20
MADAME NOËLLA PAQUETTE
50 ANS DE BÉNÉVOLAT
MOTION DE FÉLICITATIONS

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre;

CONSIDÉRANT QUE madame Noëlla Paquette cumule plus d'un demi-siècle de bénévolat au sein de la Ville de Matagami;

CONSIDÉRANT QU'à 83 ans, madame Paquette est toujours aussi impliquée dans la vie communautaire;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Matagami désire souligner les réalisations de ses citoyens.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Amélie Sauvé

APPUYÉ par le conseiller Pierluc Brousseau

- QU'une motion de félicitations soit adressée à madame Noëlla Paquette pour son implication engagée dans la vie communautaire de Matagami depuis les 50 dernières années.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

**2025-11-11-21
EN DIRECT DE L'UNIVERS
PARTICIPATION À LA 400^E ÉMISSION
MOTION DE FÉLICITATIONS**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre;

CONSIDÉRANT QUE le samedi 18 octobre dernier, a eu lieu la 400^e présentation de l'émission *En direct de l'univers*, sur les ondes de Radio-Canada;

CONSIDÉRANT QUE cette édition spéciale a permis à 30 citoyens provenant de toutes les régions du Québec d'y assister;

CONSIDÉRANT QUE les participants du grand public ont été choisis selon leur histoire personnelle;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Claude Roy, chef pompier et directeur du Service des incendies, figurait parmi les participants sélectionnés;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Matagami désire souligner les réalisations de ses employés et citoyens.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Pierluc Brousseau

APPUYÉ par le conseiller Louis Gagnon

- QU'une motion de félicitations soit adressée à monsieur Claude Roy pour sa participation à la 400^e présentation de l'émission *En direct de l'univers*, laquelle a eu lieu le 18 octobre dernier, sur la chaîne de Radio-Canada.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2025-11-11-22
CHEFS DE SERVICE
RAPPORT MENSUEL – OCTOBRE 2025

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Louis Gagnon

APPUYÉ par la conseillère Amélie Sauvé

- D'APPROUVER le rapport mensuel d'octobre 2025 du directeur du Service du développement économique, monsieur Daniel Cliche, tel que lu et déposé à la séance;
- D'APPROUVER le rapport mensuel d'octobre 2025 des Services techniques, tel que lu et déposé à la séance;
- D'APPROUVER le rapport mensuel d'octobre 2025 du directeur du Service des incendies, monsieur Claude Roy, tel que lu et déposé à la séance;
- ET D'APPROUVER le rapport mensuel d'octobre 2025 du directeur du Service des loisirs, monsieur Nicolas Moquin, tel que lu et déposé à la séance.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2025-11-11-23
PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucun citoyen n'est présent dans la salle.

De plus, la Ville de Matagami invite la population, en amont de chaque séance du conseil, à transmettre également leurs questions par courrier électronique. Pour la séance du mois de novembre, aucune question n'a été reçue par courriel.

2025-11-11-24
LEVÉE DE LA SÉANCE

CONSIDÉRANT QUE l'ordre du jour est maintenant épuisé.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Martin Filion

APPUYÉ par le conseiller Pierluc Brousseau

- DE LEVER la séance à 19 h 49.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

René Dubé

RENÉ DUBÉ
MAIRE

Joannie Plante Bélisle

JOANNIE PLANTE BÉLISLE
GREFFIÈRE ADJOINTE

